



EN DIRECT DE
L'HÔTEL DE VILLE



Février 2009



**ALLOCUTION DU MAIRE ::
ASSEMBLÉE RÉGULIÈRE DU 12 JANVIER 2009
À L'ÉGLISE SAINT-HIPPOLYTE.**

Mesdames, Messieurs,
Bonsoir et bienvenue à cette première assemblée régulière de l'année 2009.

SOUHAITS DE BONHEUR, SANTÉ 2009 ::

En ce début d'année, quoi de mieux que de vous réitérer, en mon nom personnel ainsi qu'au nom du conseil, mes meilleurs vœux de bonheur, santé et de prospérité.

En parlant de prospérité, nous devons garder en tête, malgré la turbulence des marchés financiers, de continuer à évoluer, à nous développer de façon à améliorer notre qualité de vie, la qualité de vie de tous les citoyens de Saint-Hippolyte et ainsi, advenant une récession, contribuer à amoindrir ses effets négatifs.

PROJETS D'IMMOBILISATIONS ::

Nos projets, déjà annoncés, vont continuer à progresser et pour quelques-uns, prendre forme en 2009. Vous serez avisés, au fur et à mesure, de tous les développements.

Je ne vous ai pas caché que pour certains de nos projets, nous avons besoin de l'aide monétaire gouvernementale, c'est-à-dire des subventions. Je me suis engagé, depuis plusieurs mois, à faire les représentations nécessaires, au moment opportun. Le travail est déjà commencé.

À SAINT-HIPPOLYTE :: 3E ANNÉE SANS AUGMENTATION DE TAXES

J'aimerais apporter certaines précisions sur un titre du journal Le Mirabel du 27 décembre 2008, qui porte à croire, si on ne lis pas le texte en entier, que l'augmentation de l'évaluation moyenne de 25,1 % amène une augmentation de taxes.

Tel que déjà confirmé, notre taux de la taxe générale a été réduit du même pourcentage que l'évaluation, passant à 0,84 \$. Donc, en principe, vous aurez le même montant de taxes à payer, à moins d'un ajustement d'évaluation.



**RAPPELEZ-VOUS...
DÉNEIGEMENT**

Il est important de bien identifier les murs, les haies, les clôtures et autres éléments paysagés ou structuraux, présents en bordure de la route, à l'aide de balises de couleur voyante.

Il faut bien nettoyer et baliser les boîtes à ordures, poubelles, bacs de recyclage et boîtes aux lettres. Le jour de cueillette, s'assurer que les poubelles et bacs de recyclage soient disposés de manière à ne pas nuire aux opérations de déneigement. Les contenants doivent être situés en bordure de la rue, sur le terrain de la résidence.

Nous vous rappelons que le stationnement sur les voies publiques est interdit jusqu'au 1er avril prochain, entre minuit et 07 h 00.

Il est interdit de déposer la neige dans les rues de la municipalité.



VIDANGE DE FOSSES SEPTIQUES ::

Suite à l'avis de motion déposé au mois de décembre, nous allons, ce soir, adopter le nouveau règlement relatif à la vidange des fosses septiques.

Cette mesure, rendue nécessaire, vous le savez à cause des coûts élevés et de la difficulté à contrôler de façon efficace les dossiers des contrevenants, aura certains côtés positifs.

D'abord, ce sera l'entrepreneur qui fera l'inspection de base de votre installation et le fait de procéder systématiquement de façon sectorielle aura sûrement l'effet d'une baisse des coûts pour chaque propriété.

Par la suite, la ville prendra en charge les dossiers des installations répertoriées non conformes, ce qui, à mon sens, va accélérer le processus de mise aux normes.

Vous recevrez d'ailleurs un dépliant explicatif sous peu, à ce sujet.

BACS DE RECYCLAGE ::

J'aimerais vous rappeler la collecte des matières résiduelles tous les mercredis de chaque semaine.

Il est très important de contribuer à l'effort collectif dont je vous parle depuis des mois.

Vous vous rappellerez le pourcentage de 9,85 % que nous avons atteint à date pour 2008, alors que nous devrions en être rendus à 50 %.

En augmentant le volume de recyclage, nos chances de recevoir de plus fortes redevances du gouvernement sont d'autant plus grandes et cela contribuera à diminuer nos coûts de la collecte des ordures.

Je demande donc à tous de faire un très gros effort pour 2009. Une campagne de publicité et de sensibilisation sera lancée d'ici peu.

CONTRAT POUR LE CONTRÔLE DES ANIMAUX ::

Nous allons octroyer le contrat pour le contrôle des animaux à la firme L'Inspecteur Canin inc., et ce pour un an.

Cette firme s'est avérée être celle qui est le plus en mesure d'assurer l'application de nos règlements municipaux. Elle dessert actuellement plus de 30 municipalités et est équipée des meilleures ressources matérielles.

DOSSIER POLICE ::

Des négociations sont toujours en cours concernant le dossier de la convention de travail des policiers de la Régie intermunicipale de police de la Rivière-du-Nord.

Le dossier avance et j'aurais aimé vous confirmer un règlement en 2008.

Malheureusement, il nous manque encore plusieurs données qui doivent être analysées avant d'être acceptées par les trois municipalités participantes.

Nous devons nous assurer d'avoir les moyens de leurs exigences.

INVITATION :: FESTIVAL D'HIVER

Pour les jeunes et les moins jeunes, n'oubliez pas notre invitation au Festival d'hiver, le 8 février prochain, au centre de Plein-Air Roger-Cabana.

Vous pourrez faire une promenade en carriole tirée par des chevaux, visiter une mini-ferme, participer à de nombreux jeux et des concours pour toute la famille.

Un dîner en plein-air sera servi de 11 h à 14 h. Venez en grand nombre profiter d'une belle journée de plein air !

Nous allons maintenant procéder à l'ouverture de l'assemblée régulière.

Je vous remercie de votre présence.

Gilles Rousseau, maire de Saint-Hippolyte

**PROGRAMME DE VIDANGE
DES FOSSES SEPTIQUES**

À compter de 2009, la Municipalité de Saint-Hippolyte prendra en charge la vidange des fosses septiques. Grâce à ce nouveau service, la Municipalité s'assurera que les exigences d'entretien des fosses septiques seront respectées, que les sources de nuisances, d'insalubrité et de contamination seront réduites, et que les boues seront disposées dans un site conforme aux normes gouvernementales et non rejetées dans l'environnement. Par la même occasion, la Municipalité procédera à l'inventaire de toutes les installations sanitaires se trouvant sur le territoire. Pour couvrir les frais de ce nouveau service, un montant sera facturé chaque année sur votre compte de taxes. Pour 2009, ce montant sera de 65 \$.

La vidange de toutes les fosses et tous les puisards se fera à tous les deux ans, tant pour les résidences permanentes que saisonnières. L'entrepreneur désigné vous informera par lettre, 21 jours à l'avance, de la date prévue de sa visite afin de vous permettre d'identifier et de dégager les ouvertures de la fosse ou du puisard, c'est-à-dire les libérer de tout ce qui pourrait nuire à l'accès des lieux et au travail du technicien. **Vous n'avez pas à les ouvrir.** Le technicien s'en chargera.

La période de vidange des fosses septiques s'étendra du 15 mai au 15 novembre de chaque année et se fera du lundi au samedi, entre 8 h et 19 h. Vous n'aurez pas à être présent sur les lieux lors de la visite de l'entrepreneur.

Les fosses septiques du Secteur A seront vidangées en 2009. Ce secteur comprend : le lac Connelly nord et sud, le chemin du lac Connelly du numéro civique 130 et suivants, le lac Bleu, le chemin du lac Bleu du numéro civique 349 et suivants, le lac à l'Anguille, le lac St-Onge, le chemin de la Carrière, le lac Spino, le lac de l'Achigan, le lac des Chutes, le chemin du lac de l'Achigan du numéro civique 37 et suivants, ainsi que le chemin de Kilkenny.

Les fosses septiques du Secteur B seront vidangées en 2010. Ce secteur comprend : le chemin des Hauteurs, le chemin de l'Érablière, le chemin des Buttes, le lac Aubrisson, le lac Maillé, le lac Cornu, le chemin du lac Bleu du numéro civique 1 à 341, le lac Écho, le chemin des 14 Îles, le lac Léonard, le chemin du lac Morency, la Réserve Ogilvy, le lac à l'Ours, le lac Adair, le lac du Pin rouge et le lac en Cœur.

Vous pourrez consulter le règlement 991-08 relatif à la vidange des fosses septiques sur le site Internet de la Municipalité.



Festival d'hiver 2009



Au coeur de l'hiver!

Dimanche, 8 février
11h-15h

Parc Roger-Cabana
2060, chemin des Hauteurs

Activités

Carriole tirée par des chevaux, mini-ferme, sculptures de neige, jeux et concours pour toute la famille, carrousel, feu de joie, repas en plein air, maquillage, etc.

Accès au site
avec le port
du macaron 2 \$

Concours

1001 bonhommes de neige



Dans le cadre du festival, nous invitons toutes les familles de Saint-Hippolyte à participer à ce nouveau concours : la création d'un bonhomme de neige. En plus d'ajouter une touche amusante à l'événement, votre personnage deviendra un guide puisqu'il devra indiquer l'emplacement des festivités, le **Parc Roger-Cabana**.

Règlements du concours

1. Réaliser un bonhomme de neige pendant la période du **17 au 31 janvier**, 2009.
2. Être résident de Saint-Hippolyte.
3. Faire parvenir par courriel **avant le 2 février** vos coordonnées (noms, adresse et téléphone) ainsi que 2 photos : l'une avec le bonhomme seul et l'autre avec les membres de la famille ayant participé à sa réalisation.

Info : 450 563-2505 poste 238

ambraun@saint-hippolyte.ca

www.saint-hippolyte.ca



BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE JOYEUSE SAINT-VALENTIN

Le mois de février, c'est le mois de l'amour... Avec la fête de la St-Valentin, on porte une attention particulière aux êtres que l'on aime. Savez-vous qu'à la bibliothèque, il y a des histoires d'amour pour petits et grands et des documentaires sur ce sujet inépuisable ? En voici des exemples :

Pour les adultes, deux romans en particulier :
Les pages de notre amour / Nicholas Sparks
et le classique :
L'amour aux temps du choléra / Gabriel Garcia Marquez.

Une histoire d'amour véridique :
Roméo et Juliette de Bagdad : lorsque l'amour défit la guerre / Ehda'a Blackwell
et pour en connaître plus :
Le défi de l'amour / John Bradshaw.

Pour les plus jeunes, deux romans :
Le grand amour / Gilles Tibo
L'étrange amour d'Edgar / Gilles Gauthier

Pour les tout petits :
Je t'aimerai toujours / Robert Munsch
La plus belle histoire d'amour / Dominique Demers

Joyeuse St-Valentin à tous!

BIBLIOTHÈQUE DE SAINT-HIPPOLYTE

871, chemin des Hauteurs

450 224-4137

www.saint-hippolyte.ca

www.reseaubibliolaurentides.qc.ca

OFFRE D'EMPLOI - ÉTÉ 2009 • POUR ÉTUDIANTS

CET ÉTÉ, PRENEZ L'AIR DE LA NATURE TOUT EN ACCOMPLISSANT UN TRAVAIL STIMULANT !

La Municipalité de St-Hippolyte est à la recherche d'étudiants dynamiques et responsables afin de combler les postes suivants pour l'été 2009.

- RESPONSABLE DES ACTIVITÉS ESTIVALES
- SURVEILLANT-SAUVETEUR À LA PLAGE MUNICIPALE
- PRÉPOSÉ À LA DESCENTE DE BATEAUX À LA PLAGE MUNICIPALE
- MONITEUR POUR LES ACTIVITÉS TORTILLES
- CHEF MONITEUR POUR LES ACTIVITÉS TORTILLES

Les candidats doivent être âgés au minimum de 16 ans.

La rémunération correspond au taux déjà établi en fonction de chacun de ces emplois ainsi que des compétences et de l'expérience des candidats.

Envoyez votre demande d'emploi et votre curriculum vitae au :

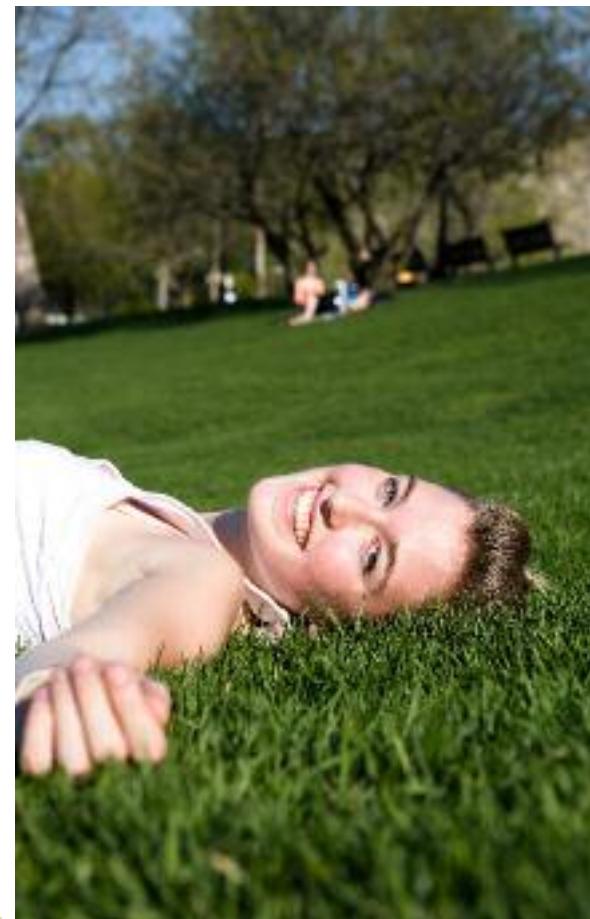
Service des Loisirs et de la culture

2253, chemin des Hauteurs, Saint-Hippolyte, Québec J8A 1A1

Téléphone : 450 563-2505 poste 231 Télécopieur : 450 563-2362

Courriel : mcaron@saint-hippolyte.ca

DATE LIMITE : 5 MARS 2009



NOS ÉLUS



LOUISE LALONDE
FINANCES, DÉLÉGUÉE AUX AÎNÉS
ET TRANSPORT ADAPTÉ



GUY DELORME
INCENDIE, SÉCURITÉ PUBLIQUE



BRUNO LAROCHE
LOISIRS ET ENVIRONNEMENT



HÉLÈNE NOËL WATIER
CULTURE, BIBLIOTHÈQUE



ROLAND SYLVAIN
TRAVAUX PUBLICS



ROGER BUJEAU
URBANISME

RÈGLEMENT SUR LES FEUX EN PLEIN AIR

Afin d'améliorer les services aux résidents de Saint-Hippolyte, le conseil municipal a résolu d'offrir gratuitement le permis de brûlage. Les résidents devaient, auparavant, se rendre au bureau municipal afin de se procurer un permis de feu, au coût de **10 \$**. Toutefois, en dehors des heures régulières d'ouverture, il n'y avait plus de possibilité d'obtenir ce permis.

Dorénavant, la Municipalité permettra à tout résident d'obtenir un permis de feu sans frais, en tout temps, en plus de pouvoir consulter la réglementation en vigueur et procéder à son brûlage de façon sécuritaire.

Dans les prochaines semaines, sur le site Internet de la Municipalité, vous pourrez remplir une demande de permis de feu en ligne, vous pourrez consulter le règlement, et vous pourrez même connaître l'indice d'inflammabilité dans votre secteur pour vous permettre de déterminer si le moment est adéquat pour allumer un feu.

En remplissant votre demande en ligne, un numéro de confirmation vous sera transmis et votre dossier sera transféré au Service de sécurité incendie. Vous n'aurez donc rien à imprimer.

Si, par contre, vous n'avez pas accès à un service Internet, vous pourrez téléphoner au bureau municipal, durant les heures d'ouvertures, et un préposé vous donnera tous les détails relatifs à votre demande de permis, ainsi qu'un numéro de confirmation.

Souvenez-vous qu'il est de votre responsabilité de consulter la réglementation, d'obtenir votre permis et de vous assurer que l'indice de feu n'est pas dangereux.

Les principales causes d'infraction sont l'absence de permis, le non respect des dimensions réglementaires d'un feu ainsi que le brûlage de débris ou matériaux de construction. Pour toute infraction à la réglementation en vigueur, un constat d'infraction pourra être émis par les responsables de l'application des règlements municipaux.

Si vous désirez plus d'information au sujet des feux en plein-air, vous pouvez contacter votre Service de sécurité incendie au **450.563.2505, poste 241**.



DISCO DES JEUNES

SPÉCIAL SAINT-VALENTIN

D.J. Daniel Sauvé
Animation et prix de présence



VENDREDI
6 FÉVRIER (7-15 ANS)
ÉCOLE DES HAUTEURS
19H À 22H
COÛT
5,00 \$

PROCHAINE DISCO : 3 AVRIL

BIENVENUE À L'INSPECTEUR CANIN INC !

La Municipalité de Saint-Hippolyte a retenu les services d'un nouveau contrôleur animalier pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2009.

Dorénavant, la firme L'Inspecteur Canin inc. se chargera de faire respecter la réglementation municipale concernant les animaux domestiques et sera responsable de la vente des licences pour chiens.

Un représentant de L'Inspecteur Canin inc. se présentera à chaque domicile afin de remettre les licences pour les animaux de la maison, en conformité avec les règlements municipaux.

Pour toute plainte ou information concernant un animal domestique, vous pouvez communiquer avec L'INSPECTEUR CANIN INC, en composant le **450-439-9683** ou sans frais **1 866-MAITRES (624-8737)**

Vous pouvez également visiter le site internet de L'Inspecteur Canin inc. pour connaître les services connexes offerts par cette firme.